

Création d'un Pôle Technique Environnemental : déchèterie à plat, recyclerie, centre de transfert, régie technique et logistique



Ca de Châlons-en-champagne



26, Rue Joseph-Marie Jacquard
Bp 187

51009 Châlons-en-Champagne

[Voir le site internet](#)

Karen Hery

k.hery@chalons-agglo.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE



Conformément aux exigences réglementaires issues notamment des lois Grenelle I et II, et à la volonté d'optimisation constante du service public d'élimination des déchets, les élus de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ont décidé, le 6 mai 2010, de mettre en place un programme local de prévention des déchets et d'engager une réflexion sur un nouveau mode de financement incitatif.

A cet effet, le Cabinet AUSTRAL a été mandaté pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une Tarification Incitative sur le territoire, et pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Programme Local de Prévention des déchets.

Compte tenu des impacts attendus de ces 2 projets sur la gestion du site de transfert et de la déchèterie (diminution des ordures ménagères, augmentation des tonnages triés, hausse de la fréquentation de la déchèterie, modification du dispositif d'accueil des professionnels, nouvelles modalités de gestion : marchés publics ou délégation de service public), il a également été décidé d'inclure la restructuration du site de gestion des déchets de Châlons-en-Champagne dans cette réflexion globale.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Afin de concrétiser l'étude d'optimisation, et d'aboutir à la définition d'un marché de maîtrise d'œuvre, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée au cabinet Hexa Ingénierie en février 2014.

Les travaux menés par cet A.M.O. et les services communautaires ont permis d'affiner le projet et d'en déterminer les principes fondamentaux :

- démolition de la déchèterie actuelle et reconstruction à côté d'une déchèterie neuve « à plat » (sans quais), comprenant un espace intérieur dans un bâtiment pré-existant à réhabiliter (ancienne menuiserie). La partie couverte a pour but la mise en sécurité des déchets sensibles ou à forte valeur marchande.

- construction d'une plateforme à déchets verts ;
- dans une autre partie du bâtiment pré-existant (ancienne menuiserie), création d'une recyclerie accolée à la nouvelle déchèterie, et jumelée avec la régie technique et logistique de Châlons Agglo ;
- démolition du poste de transfert actuel et création d'un poste de transfert gravitaire neuf pour les ordures ménagères résiduelles, les biodéchets ainsi que les emballages recyclables (projet non abouti à ce jour suite à la décision de procéder au réaménagement du site en 2 phases).

Résultats quantitatifs

Les résultats obtenus après 6 mois d'exploitation sont conformes aux attentes de la collectivité : moins d'accidents, moins d'intrusions, de vols et de vandalisme, plus de recyclage (+ 35% de valorisation des apports par rapport à une déchèterie traditionnelle).

Résultats qualitatifs

Les résultats obtenus après 6 mois d'exploitation sont conformes aux attentes de la collectivité : plus de sécurité, une circulation fluidifiée, une meilleure optimisation des transports, une meilleure adaptabilité de la plateforme aux évolutions de tonnages des dépôts ainsi qu'à l'application de nouvelles réglementations (intégration des futures filières REP - Responsabilité Elargie du Producteur).

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Le site de gestion des déchets est composé de plusieurs entités distinctes, mais néanmoins complémentaires : un centre de transfert des déchets ménagers, une déchèterie, une recyclerie et un centre de logistique entre autres pour la gestion du parc de bacs de collecte. Le fonctionnement entre les différentes activités permet d'optimiser les moyens de la collectivité autour d'une boucle vertueuse qui fait se compléter à la fois les ressources internes à la collectivité et celles propres au prestataire de service.

Un espace pédagogique de sensibilisation à la prévention des déchets, au tri et au recyclage commun aux trois entités a été pensé de manière à conférer à l'ensemble du site un rôle de guichet unique dédié à l'économie circulaire et à la gestion des déchets.

La déchèterie, qui accueille les déchets des particuliers mais aussi des professionnels, propose un « parcours de tri » savamment guidé et des flux triés plus nombreux qu'auparavant.

Elle est composée de deux zones :

Une zone intérieure, sous hangar, qui comprend :

- un espace « tri et stockage » des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et des Déchets Diffus Spécifiques, réputés pour être des déchets très convoités car à forte valeur marchande ;
- un espace « réemploi » pour assurer une seconde vie aux objets réutilisables. Il permet de développer des liens entre le milieu associatif et social local et le secteur économique, en créant des filières de vente de produits réutilisables. Cet espace est directement relié avec la recyclerie située dans le même bâtiment.
- les locaux sociaux et d'accueil de l'exploitant.

Une zone extérieure qui comprend :

- une plateforme sans quai pour faciliter et sécuriser les déchargements, avec aménagement en casiers modulables dédiés à la collecte du mobilier (benne Eco-Mobilier), du bois (traité et non traité), des déchets verts, des gravats, du tout-venant non incinérable, de la terre et des pneus (en bennes).

- une zone de réception en compacteurs à trémie basculante des déchets volumineux à faible densité comme le carton, la ferraille, et le tout-venant incinérable. Ces compacteurs permettent un chargement optimisé des bennes et empêche le vol de matières, en particulier la ferraille, durant la fermeture du site.
- des espaces de collecte en apport volontaire du verre, du papier, des huiles alimentaires et de vidanges, et des textiles usagés.

Tous ces espaces font l'objet d'une signalétique soignée, claire et pédagogique. Il est bon de communiquer un plan général du site au moment de l'ouverture de manière à ce que les usagers anticipent leur visite et organisent leur chargement dans le coffre leur véhicule ou de leur remorque en fonction du circuit de la déchèterie, ceci afin d'éviter toute manœuvre hasardeuse dans l'enceinte du site. Pour plus de sécurité, une double voie de circulation intérieure permet de réduire les files d'attente et de diminuer la co-activité entre les véhicules et les piétons.

La voirie d'exploitation pour charger les déchets des casiers en semi-remorques ou les bennes (simples et compactrices) est extérieure au site, ce qui dissocie complètement les flux d'exploitation et les flux usagers. La collecte en casiers permet de réduire les rotations pour enlever chaque flux de déchet.

Planning

Calendrier des travaux réalisés :

- juillet 2018 : dépôts du permis de construire, du dossier ICPE et lancement de la consultation pour les marchés de travaux
- novembre 2018 : notification des marchés de travaux
- janvier 2019 : démarrage des travaux
- juillet 2020 : fin des travaux
- 26 septembre 2020 : inauguration du site
- 1^{er} octobre 2020 : ouverture du site

Moyens humains

Une équipe projet constituée d'agents de la collectivité (1 directeur de projet, 1 responsable d'exploitation, 1 responsable bâtiment/VRD) pour assurer le suivi de la prestation de maîtrise d'oeuvre et des travaux.

Moyens financiers

Le coût d'investissement en travaux pour l'ensemble du site, bâtiment (déchèterie/recyclerie/centre logistique) et aménagement extérieur est d'environ 2,5 millions d'euros pour une installation dont l'aire de chalandise concerne potentiellement 70 000 habitants.

Au-delà des efforts d'investissement, le concept permet des économies de fonctionnement, en particulier sur le poste de transport des déchets dû à la massification des évacuations. Des réductions très nettes du coût HT par tonne transportée en bennes compactrices ou par semi-remorque sont à constater par rapport à des bennes classiques (entre 50 et 85 % selon les flux).

En revanche, les coûts de mise à disposition des bennes compactrices sont eux plus élevés que des bennes classiques. A titre d'exemple, la location des bennes classiques pour l'ancienne déchèterie de Châlons-en-Champagne coûtait jusqu'alors 310 € HT/mois ; elle s'élève actuellement à 2 240 € HT/mois pour les bennes compactrices.

A noter qu'en fonction des choix de la collectivité en matière de sécurisation du site (vidéoprotection, surveillance à distance) et de contrôle d'accès, un surcoût d'environ 5% des frais de gestion est à prévoir. Dans le cas de la déchèterie de Châlons, les frais de gestion ont diminué de 14% malgré des moyens importants mis en place en matière de sécurité. Cela s'explique par la suppression d'un poste de vigile à l'entrée du site rendu inutile du fait de l'installation d'un système de contrôle d'accès par cartes.

Enfin, le concept ayant pour vocation d'accroître la valorisation matière, des recettes

supplémentaires sur les flux valorisés sont à attendre. La récente ouverture du site cité en exemple ne permet pas d'avoir le recul suffisant, d'autant plus que les effets de la crise sanitaire se font véritablement sentir sur les fréquentations et les quantités de déchets apportés (baisse des fréquentations de 30% entre le T4 2019 et le T4 2020 qui conduit à une diminution des tonnages sur tous les flux hormis le mobilier).

Partenaires mobilisés

ADEME, Etat (DREAL, DDT), Région, exploitant actuel et futur

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Constituer une équipe projet solide réunissant toutes les compétences requises.

S'attacher le soutien de bureaux d'études reconnus pour ce type de projet (AMO et MO).

Travailler en étroite collaboration avec les services de la municipalité pour la validation du permis de construire et de l'Etat pour les autorisations d'exploiter au titre des ICPE.

Suivre de près le chantier durant les travaux.

Solliciter l'expérience de l'exploitant (d'où l'intérêt de prévoir cette mission dans le marché d'exploitation).

Difficultés rencontrées

Un incendie criminel sur le chantier

Un retard de travaux du fait de la crise sanitaire

Recommandations éventuelles

Quelques points de vigilance sont à noter, en particulier sur la zone extérieure, là où les déchets sont les plus volumineux : le dépôt des déchets dans les casiers n'est pas sans provoquer d'envols par temps de grand vent. Les détritiques divers se collent aux clôtures et peuvent créer des obstacles au bon fonctionnement des câbles d'électrification. Le travail d'entretien des abords est donc à anticiper par la collectivité et son gestionnaire. De même, les rotations des semi-remorques pour vider les casiers sont à cadencer au plus juste pour éviter que les casiers ne débordent, la manœuvre étant plus longue que le simple déplacement de bennes. A anticiper également, le temps d'accueil des usagers par les gardiens qui doivent contrôler chaque passage et temporiser les entrées pour ne pas engorger le site.

Mots clés

VALORISATION MATIERE | REEMPLOI | DECHETERIE | RECYCLERIE | COLLECTIVITES LOCALES | ENTREPRISE | GESTION COLLECTIVE | COLLECTE SEPARÉE | INVESTISSEMENT | OPERATION PILOTE | DECHET ENCOMBRANT | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Avril 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Antoine CHIRON
antoine.chiron@ademe.fr
Direction régionale Grand Est